



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2022-701

PUBLIÉ LE 29 SEPTEMBRE 2022

# Sommaire

## **Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Direction**

75-2022-09-27-00013 - Arrêté portant attribution de la médaille de l'enfance et des familles promotion 2022 (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de  
l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités d Île-de-France

75-2022-09-27-00013

Arrêté portant attribution de la médaille de  
l'enfance et des familles promotion 2022

**Arrêté  
Portant attribution de la Médaille de l'enfance et des familles  
Promotion 2022**

La directrice départementale de l'Unité départementale de Paris de la DRIEETS Ile de France

**Vu** les articles D 215-7 à D 215-13 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** le décret n° 82.938 du 28 octobre 1982 portant réforme du régime de la Médaille de la Famille française et déléguant aux Préfets le pouvoir de conférer cette distinction ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 15 mars 1983 pris pour application du décret du 28 octobre 1982 ;

**Vu** le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

**Vu** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et la simplification de la composition de diverses commissions administratives (article 62-VI) ;

**Vu** le décret n° 2013-438 du 28 mai 2013 relatif à la médaille de la famille ;

**Vu** l'arrêté du 24 juin 2015 relatif à la médaille de la famille ;

**Vu** Décret n° 2022-203 du 17 février 2022 relatif à la médaille de l'enfance et des familles

**Vu** l'arrêté préfectoral n°75-2021-03-31-0003 du 31 mars 2021 par lequel le Préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France.

**Vu** la décision n° 2021-112 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France aux agents de l'unité départementale de Paris.

**Sur proposition** de Barbara CHAZELLE directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La médaille l'enfance et des familles est décernée aux mères et pères de famille dont les noms suivent, afin de rendre hommage à leurs mérites et de leur témoigner la reconnaissance de la Nation.

- ✓ Madame Aude DE VATHAIRE DE GUERCHY épouse BETOLAUD, 4 enfants, Paris 16<sup>ème</sup>
- ✓ Monsieur Benoit LEGER, 5 enfants, Paris 15<sup>ème</sup>
- ✓ Madame Christine CHARLES épouse SAUDREAU et Monsieur Xavier SAUDREAU, 4 enfants, Paris 16<sup>ème</sup>
- ✓ Madame BOURRANDY épouse TSIANG, 4 enfants, Paris 16<sup>ème</sup>
- ✓ Madame GROLEAU épouse SENARD, 6 enfants, Paris 16<sup>ème</sup>
- ✓ Madame KIRSCH épouse DUMONT et Monsieur DUMONT, 4 enfants, Paris 16<sup>ème</sup>
- ✓ Madame ROUX épouse LEGAY, 7 enfants, Paris 15<sup>ème</sup>
- ✓ Madame BOUDHIM épouse LACHGUER, 4 enfants, Paris 15<sup>ème</sup>

**ARTICLE 2** : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal Administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police.

**ARTICLE 3** : Le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, et la directrice régionale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée au Ministre des Solidarités et de la Santé, et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police, accessible sur le site Internet de la Préfecture de Paris : [www.paris.pref.gouv.fr](http://www.paris.pref.gouv.fr)

Fait à Paris, le 27 septembre 2022

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice régionale adjointe,  
Directrice de l'unité départementale de Paris.

**signé**

Barbara Chazelle